



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

40 COM

WHC/16/40.COM/14

Paris, le 27 mai 2016

Original : anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION,
LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quarantième session

Istanbul, Turquie
10 – 20 juillet 2016

Point 14 de l'ordre du jour provisoire : Assistance internationale

14. Examen des demandes d'assistance internationale

RÉSUMÉ

La première partie de ce document présente les demandes d'assistance internationale reçues par le Centre du patrimoine mondial et sur lesquelles le Comité du patrimoine mondial est appelé à se prononcer. La deuxième partie fait le point sur le budget de l'assistance internationale pour l'exercice biennal 2016-2017 au 30 avril 2016, la troisième partie rend compte de l'avancement de la mise en œuvre de la demande d'assistance internationale de Madagascar, comme l'a demandé le Comité dans sa décision **37 COM 14**, et la quatrième partie présente un rapport sur la mise en œuvre du calendrier révisé pour l'examen des demandes d'assistance internationale, comme l'a demandé le Comité dans sa décision **36 COM 14**.

Le présent document comporte également, en annexe, la liste des demandes d'assistance internationale approuvées au 30 avril 2016 pour l'exercice biennal 2016-2017, ainsi que la liste finale des demandes approuvées lors de l'exercice biennal 2014-2015.

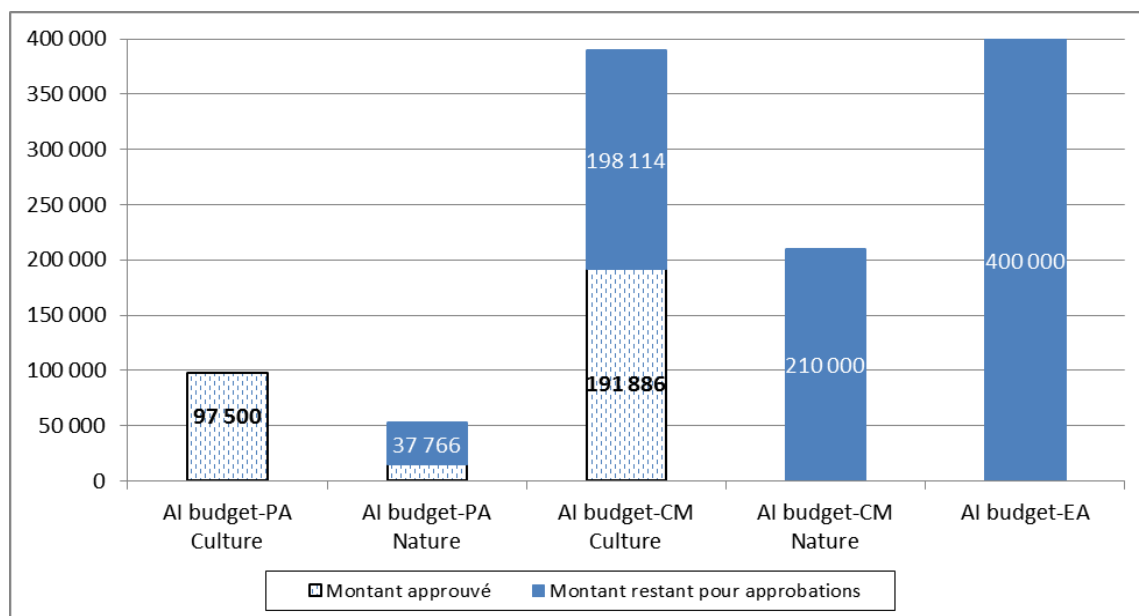
Projet de décision : 40 COM 14, voir point V

I. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE SUR LESQUELLES LE COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL EST APPELE A SE PRONONCER

1. Conformément au paragraphe 241 des *Orientations*, les demandes d'assistance internationale supérieures à 30 000 dollars E.U doivent être approuvées par le Comité du patrimoine mondial. Pour le cycle en cours, seule une demande de ce type a été reçue et examinée par le panel d'assistance internationale le 12 janvier 2016. Suite à la recommandation de cette dernière de ne pas l'approuver, l'État partie concerné a retiré cette demande d'assistance internationale le 17 février 2016 (Bulgarie : conservation, restauration et exposition du tombeau thrace près du village de Svechtari - amélioration de l'aspect authentique du site).

II. L'ÉTAT DU BUDGET DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2016-2017 AU 30 AVRIL 2016

2. En application de la décision **39 COM 15**, le budget de l'assistance internationale approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017 se décompose comme suit : 150 000 dollars E.U. pour l'assistance préparatoire (contre 120 000 en 2014-2015), 600 000 dollars E.U. pour l'assistance de conservation et gestion (contre 330 000 en 2014-2015) et 400 000 dollars E.U. pour l'assistance d'urgence (comme en 2014-2015). Le budget global de l'assistance internationale est donc supérieur de 66,6 % au budget approuvé pour 2014-2015. Néanmoins, en dépit des efforts consentis pour augmenter le budget de l'assistance internationale, il ne représente que la moitié du budget alloué à ce poste 10 ans plus tôt (0,75 million de dollars E.U. en 2016-2017 contre 1,5 million en 2006-2007). Pour comparaison, le nombre total de biens du patrimoine mondial inscrits en 2006 s'élevait à 830, il est aujourd'hui de 1 031.
3. Comme le montre le diagramme ci-dessous, fin avril 2016, le budget 2016-2017 de l'assistance internationale consacré à l'assistance préparatoire-culture est déjà totalement réservé pour approbation.



Chiffres en dollars E.U.

PA = assistance préparatoire ; CM = assistance de conservation et gestion ; EA = assistance d'urgence

4. En outre, une demande d'assistance préparatoire n'a pas pu être approuvée en 2016 en raison d'un manque de financement. Si les États parties ou d'autres bailleurs ne

versent pas de fonds supplémentaires, les possibilités de financement des demandes d'assistance préparatoire concernant le patrimoine culturel se verront fortement réduites pour le cycle 2017.

5. Le tableau ci-dessous liste les contributions versées depuis 2008 pour l'approbation de demandes d'assistance internationale, lorsque le budget prévu à cette fin était insuffisant. Il convient de noter que, depuis la 39e session du Comité, seules les Philippines et la Turquie ont fourni des fonds supplémentaires pour l'assistance internationale.

Bailleur de fonds	Montant, hors frais de soutien (reçu le)	Montant approuvé entre 2010 et 2016	Montant restant pour approbation après le deuxième panel (avril 2016)
Turquie ⁽¹⁾	4 558 dollars E.U. et 18 182 dollars E.U. (décembre 2015 et janvier 2016)	21 979 dollars E.U.	4 761 dollars E.U.
Philippines	4 545 dollars E.U. (octobre 2015)	4 545 dollars E.U.	0 dollar E.U.
République de Corée	54 545 dollars E.U. et 27 272 dollars E.U. (novembre 2013 et juin 2015)	81 817 dollars E.U.	0 dollar E.U.
Finlande ⁽²⁾	200 000 EUR , équivalent à 247 036 dollars E.U. (novembre 2013)	235 730 dollars E.U.	11 306 dollars E.U.
Partenariat privé ⁽³⁾	45 454 dollars E.U. (avril 2013)	45 454 dollars E.U.	0 dollar E.U.
Inde	90 864 dollars E.U. (septembre / novembre 2011)	90 864 dollars E.U.	0 dollar E.U.
Italie ⁽⁴⁾	250 000 EUR , équivalent à 357 348 dollars E.U. (septembre 2008)	373 438 dollars E.U.	0 dollar E.U.

⁽¹⁾ 5 014 dollars E.U. reçus de l'ICOM-Turquie, 10 000 dollars E.U. de la municipalité métropolitaine de Bursa et 10 000 dollars E.U. de l'association ONE

⁽²⁾ Pour l'approbation de demandes relatives au patrimoine naturel ou mixte au titre de la conservation et de la gestion ou de l'assistance d'urgence.

⁽³⁾ Fonds obtenus par le Centre du patrimoine mondial dans le cadre d'un projet extrabudgétaire avec le secteur privé

⁽⁴⁾ Les fonds approuvés sont légèrement supérieurs aux fonds reçus car les montants restants après l'achèvement de certaines demandes ont pu être réutilisés pour d'autres approbations.

6. Ces fonds supplémentaires ont permis d'approuver davantage de demandes, pour un montant moyen de **265 567 dollars E.U. par exercice biennal** de 2010 à 2015¹. Cela démontre clairement que les contributions volontaires dédiées à l'assistance internationale ont été déterminantes. De ce fait, le Comité souhaitera peut-être encourager les États parties et les autres parties prenantes à continuer d'accorder des fonds supplémentaires au budget de l'assistance internationale.
7. Au 30 avril 2016, tous les fonds supplémentaires mentionnés ci-dessus ont été utilisés, à l'exception des contributions de la Finlande (11 306 dollars E.U. restants) et de la Turquie (4 761 dollars E.U. restants). Il est donc extrêmement important que les États parties décident, soit de contribuer directement au sous-compte spécifique dédié à l'assistance internationale par l'Assemblée générale des États parties en

¹ A savoir 235 994 dollars E.U. en 2010-2011, de 241 402 dollars E.U. en 2012-2013 et de 319 907 dollars E.U. en 2014-2015.

novembre 2013 (résolution **19 GA 8**), soit d'accroître les ressources du Fonds du patrimoine mondial en choisissant l'une des options recommandées par l'Assemblée générale dans cette même résolution. Le Comité, dans ses décisions **39 COM 14**, paragraphe 4, et **39 COM 15**, paragraphe 10, a aussi vivement encouragé tous les États parties à contribuer au sous-compte du Fonds du patrimoine mondial pour l'assistance internationale en faisant un choix parmi les options décrites dans la résolution **19 GA 8**.

8. L'importance de l'assistance internationale comme mécanisme essentiel permettant d'aider les États parties à la *Convention* à protéger leur patrimoine culturel et naturel est mise en avant par la *Convention du patrimoine mondial* elle-même. En effet, l'assistance internationale fait l'objet de 10 articles de la *Convention* (art. 13 ; art.19 à 26 ; art. 28). Le premier budget du Fonds du patrimoine mondial a été voté il y a près de 40 ans et, à ce jour, 2033 demandes d'assistance internationale ont été approuvées, pour un montant total de 42 861 866 dollars E.U.

III. L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEMANDE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE RELATIVE AUX FORÊTS DE L'ATSINANANA (MADAGASCAR) APPROUVÉE EN 2010 PAR LE COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

9. En vertu de la décision **34 COM 15.2** (Brasília, 2010), le Comité du patrimoine mondial a approuvé l'attribution d'un montant de 100 000 dollars E.U. en faveur de « Madagascar : forêts humides de l'Atsinanana », dans la catégorie « conservation et gestion », selon cinq modalités. Suite à trois rapports sur la mise en œuvre de cette décision aux 35e, 36e et 37e sessions du Comité en 2011, 2012 et 2013, le Comité a demandé au Centre d'apporter d'autres informations dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif à l'assistance internationale (décision **37 COM 14**).
10. Quatre des cinq modalités mentionnées ci-dessus ont été mises en œuvre (cf. document WHC-13/37.COM/14, page 1). La cinquième modalité, l'« allocation d'une deuxième tranche de 65 000 dollars E.U. comme contribution à la mise en œuvre du plan d'urgence, sous réserve de cofinancements du gouvernement et d'autres bailleurs », est en cours.
11. Le 11 septembre 2012, l'État partie a fourni des détails sur la procédure d'inventaire et de confiscation visant à stopper l'offre et la vente de bois, ainsi que sur les spécialistes mobilisés et la participation de la société civile et d'organisations partenaires dans ce processus. En parallèle, la Banque mondiale a décidé de financer trois études afin de stimuler la réflexion sur la réorganisation de la filière bois : une étude de faisabilité sur l'inventaire et le marquage des stocks, une analyse du cadre juridique s'appliquant à l'exploitation et à l'exportation de bois à Madagascar et une étude de faisabilité sur la liquidation des stocks.
12. Suite à cela, les activités initialement proposées pour utiliser les 65 000 dollars E.U. approuvés au titre de la demande d'assistance internationale n'avaient plus lieu d'être. Ainsi, en juin 2013, par sa décision **37 COM 14**, le Comité du patrimoine mondial a demandé au Secrétariat de soumettre le budget et les activités révisés de la deuxième tranche de 65 000 dollars E.U. pour approbation par le Président du Comité. En mars 2014, l'État partie a présenté le budget révisé ainsi qu'un résumé des activités demandées, qui ont ensuite été approuvés par le Président du Comité du patrimoine mondial le 29 mars 2014.
13. Un contrat a été signé en mai 2014 avec la Fondation pour les aires protégées, en vue d'organiser des enquêtes sur le trafic illicite de bois dans les parcs nationaux de Masoala et de Marojejy ainsi qu'une campagne de sensibilisation à ce sujet.

Cependant, des difficultés institutionnelles ont retardé la réalisation des activités, qui étaient les suivantes : mise en place d'un agent de liaison pour renforcer la lutte contre le trafic illicite de bois précieux et améliorer la conservation des parcs ; organisation de campagnes d'information et de sensibilisation des communautés locales afin de contribuer à la gestion durable des sites ; surveillance des parcs. Le contrat en question n'étant plus valide, il a été liquidé et, le 16 mars 2016, le Bureau de gestion financière de l'UNESCO a accordé une autorisation exceptionnelle de réaffecter les fonds restants. Un nouveau contrat va donc être signé afin de renforcer la surveillance des sites et de contribuer à la lutte contre le braconnage et la coupe illégale de bois précieux.

14. Dans le même temps, une proposition de projet a pu être élaborée grâce à un financement extrabudgétaire reçu de la Bulgarie. Cette proposition, qui représente un montant de 1 095 000 dollars E.U., a été approuvée pour financement par la Norvège début 2013. Au cours des 2 dernières années, les activités entreprises dans le cadre de ce projet ont contribué à la mise en œuvre des mesures correctives en complément du soutien apporté par l'assistance internationale.

IV. L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU CALENDRIER RÉVISÉ DE SOUMISSION DES DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Antécédents

15. Au début des années 2000, le Centre du patrimoine mondial, par le biais d'une réorganisation interne et de la révision des *Orientations*, a mis en place un mécanisme amélioré pour le traitement des demandes d'assistance internationale. À compter de 2007, les panels mensuels internes de l'assistance internationale du Centre du patrimoine mondial sont devenus des panels officiels auxquels participent le Secrétariat, les Organisations consultatives et le Président ou l'un des Vice-présidents (décision **30 COM 14A**).
16. Le processus rigoureux mis en place était une garantie de qualité pour les États parties, mais il n'a pas permis de résoudre la question du « premier arrivé, premier servi ». La mise en place d'un seul panel par an alors envisagée devait permettre d'établir des priorités, étant donné que toutes les demandes pouvant être approuvées au titre du budget d'une année donnée seraient examinées en même temps en janvier. En plus des réunions ordinaires de janvier entre le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives, qui facilitaient la présence des représentants de ces dernières à Paris, le mois de janvier a été choisi en raison de la nature annuelle du budget, étant donné que celui du Fonds du patrimoine mondial est approuvé pour une période de deux ans et opère par année civile (janvier-décembre). Les demandes ayant reçu une évaluation positive pouvaient être approuvées dès le mois de février et commencer à être mises en œuvre au premier trimestre. Enfin, cela devait permettre d'examiner les demandes supérieures à 30 000 dollars E.U., pour lesquelles la décision revient au Comité du patrimoine mondial (juin / juillet), dans un délai raisonnable.
17. Ainsi, en 2012, lors de la révision des *Orientations*, un cycle d'un an commençant en janvier 2013 a été établi pour l'assistance internationale, avec une seule date butoir (31 octobre) et seulement un ou deux panels par an (un principal en janvier et un « de rattrapage » en avril). Cela visait à garantir une répartition plus juste et équitable de l'assistance internationale, tout en respectant les priorités établies par le Comité (décision **36 COM 13**).

18. Par sa décision **36 COM 14**, le Comité du patrimoine mondial a également demandé « au Centre du patrimoine mondial de mettre en œuvre le calendrier révisé pour l'examen annuel des demandes d'assistance internationale, à titre expérimental, jusqu'en 2016 » et de « soumettre un rapport sur la mise en œuvre du nouveau calendrier lors de la 40e session du Comité du patrimoine mondial en 2016, dans le cadre du point de l'ordre du jour relatif à l'assistance internationale ».

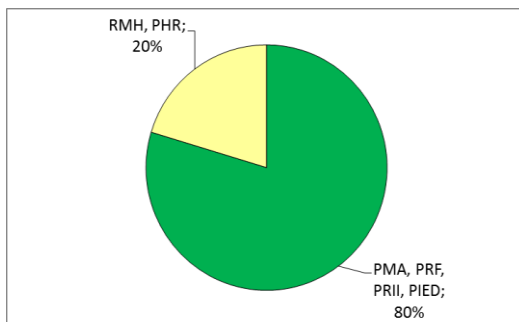
Évaluation

19. La majeure partie de la charge de travail concernant l'assistance internationale est désormais concentrée sur la période allant de novembre à avril. Comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous, d'un côté la charge de travail est moindre en matière d'organisation et de logistique, étant donné que les panels sont moins nombreux : 8 actuellement contre 14 auparavant, et le panel « de rattrapage » du mois d'avril est beaucoup moins chargé que celui de janvier (puisque'il ne s'occupe que des demandes révisées).

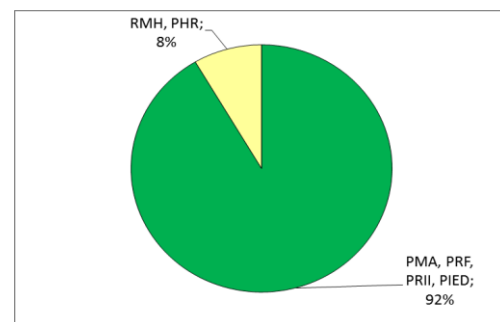
Années	Nombre de panels	Nombre de demandes examinées
2009, 2010, 2011 et 2012	14 panels (4 + 3 + 3 + 4)	130 (moyenne par panel : 9)
2013, 2014, 2015 et 2016	8 panels (2 + 2 + 2 + 2)	187 (moyenne par panel : 23)

20. Cependant, la charge de travail liée à l'évaluation et à l'examen des demandes a augmenté, essentiellement à cause de l'augmentation du nombre de demandes reçues et examinées (+43 %). Il se peut que cette augmentation soit liée à la nouvelle date butoir « unique », que les circulaires envoyées chaque année aux États parties (ce qui n'était pas le cas auparavant) ont largement fait connaître.
21. Si cette nouvelle date unique n'a pas entraîné de changement majeur au niveau du type d'États parties soumissionnaires (pays les moins avancés, pays à faible revenu, etc.), on observe une légère hausse du nombre de demandes émanant de la région Afrique (+8 %).
22. Enfin, le nouveau calendrier et le panel annuel principal en début d'année ont contribué à la mise en œuvre des priorités, en particulier compte tenu de la réduction du budget de l'assistance internationale entre 2012 et 2015. Le fait que toutes les demandes d'une année donnée soient examinées le même jour permet d'appliquer exactement la même démarche et d'assurer un traitement équitable. Comme le montrent les graphiques ci-dessous, il en résulte essentiellement que les demandes prioritaires émanant des pays les moins avancés (PMA), des pays à revenu faible (PRF), des pays à revenu intermédiaire - tranche inférieure (PRII) et des petits États insulaires en développement (PEID) constituent aujourd'hui la grande majorité des demandes approuvées.

Pourcentage de demandes prioritaires provenant de PMA, PRF, PRII et PEID approuvées en **2009-2010-2011-2012**



Pourcentage de demandes prioritaires provenant de PMA, PRF, PRII et PEID approuvées en **2013-2014-2015-2016**



23. Néanmoins, la logique du « premier arrivé, premier servi » continue de s'appliquer, dans une certaine mesure :
- À l'heure actuelle, les demandes reçues au cours de la première année de l'exercice biennal reçoivent toutes un financement, si le budget de l'exercice le permet, mais les fonds restants pour la deuxième année ne sont pas toujours suffisants. Exemple : en 2013, trois demandes ont été recommandées pour approbation mais n'ont pu être financées en raison d'un manque de fonds ; en 2015, elles étaient sept. Dans ce cas, les demandes peuvent être représentées l'année suivante mais ne seront pas automatiquement traitées en priorité ; elles seront examinées en même temps que les autres demandes reçues, en fonction de leurs caractéristiques et des priorités définies dans les *Orientations*. Jusqu'ici, la plupart des demandes qui n'ont pas été financées en 2013 et en 2015 et qui ont été à nouveau présentées au cycle suivant ont été financées par la suite (respectivement en 2014 et 2016).
 - Si le budget de l'exercice biennal était divisé en deux parts égales, il serait possible que certaines demandes se heurtent à un manque de fonds dès la première année et soient reportées à la deuxième année. Il n'y aurait donc pas de grosse différence avec la situation décrite au paragraphe a) ci-dessus.
 - Si le panel se réunissait tous les deux ans au lieu de chaque année, toutes les demandes pourraient être approuvées lors de la première année de l'exercice biennal. Cependant, il ne serait toujours pas garanti que le budget disponible soit suffisant pour couvrir toutes les demandes recommandées pour approbation, et la possibilité de redéposer une demande ne se présenterait que deux années plus tard au lieu de l'année suivante.
24. Il apparaît donc clairement que la question ne concerne pas tant le calendrier que le budget disponible pour répondre aux demandes d'assistance internationale.

Proposition de « Place des affaires »

25. Compte tenu du peu de financement disponible pour l'assistance internationale lors des derniers exercices biennaux et du fait que, pendant cette période, plusieurs projets ont été recommandés pour approbation mais n'ont pu être financés à cause du manque de ressources allouées à l'assistance internationale, le Centre du patrimoine mondial suggère de présenter ces propositions non financées, qui ont déjà été examinées et recommandées pour approbation par le panel de l'assistance internationale (AI), à des bailleurs de fonds potentiels, par l'intermédiaire d'une page Web « Place des affaires » prévue à cet effet. Cette proposition rejoint également les discussions du groupe de travail ad hoc sur la nécessité d'attirer de nouveaux bailleurs

de fonds en faveur du patrimoine mondial sans dupliquer les mécanismes et les modalités existants, tels que l'assistance internationale et les partenariats pour la conservation (PACT). La présentation de projets « prêts à l'emploi », déjà préparés et recommandés pour approbation par le panel de l'AI, dans le respect des exigences et des principes de la *Convention du patrimoine mondial*, pourrait permettre d'obtenir les fonds nécessaires en fonction des besoins et ainsi contribuer à accorder une plus grande assistance aux États parties éligibles.

26. La page Web « Place des affaires » sera accessible depuis la page consacrée à l'assistance internationale, sur le site du Centre du patrimoine mondial. Elle présentera les projets qui ont été mis en œuvre avec succès ainsi que les demandes / projets d'AI qui ont reçu une évaluation positive mais n'ont pu être financés en raison d'un manque de fonds. Les bailleurs de fonds potentiels y trouveront également des renseignements sur les modalités qui s'appliquent. Le Centre du patrimoine mondial communiquera ces informations aux États parties à la *Convention* ainsi qu'aux autres bailleurs de fonds potentiels.

Remaniement de la page Web consacrée à l'assistance internationale

27. La nouvelle page d'accueil de la base de données en ligne de l'assistance internationale a été développée en 2016 afin d'en présenter le contenu de façon simple et conviviale et d'améliorer la visibilité des activités entreprises dans le cadre de l'assistance internationale.
28. Toutes les informations disponibles au sujet d'une demande d'assistance internationale sont désormais accessibles dans un format simplifié, sur une seule page. Le Centre du patrimoine mondial est également en train de mettre à disposition les résumés des résultats obtenus pour chaque demande mise en œuvre depuis 2010.
29. En plus de constituer un outil de traitement et de suivi des demandes d'assistance internationale, cette base de données peut également être utilisée par les États parties comme un outil de renforcement des capacités, étant donné qu'elle leur offre des exemples de demandes qui ont abouti, pour chaque type d'assistance et dans la langue dans laquelle elles ont été présentées, et pourrait ainsi leur permettre d'améliorer le contenu de leurs demandes d'AI. Le Centre du patrimoine mondial tâche actuellement de réunir des fonds pour leur traduction afin de les mettre à disposition en anglais et en français.
30. La base de données de l'AI permet également aux utilisateurs d'accéder facilement aux données afin de réaliser des analyses approfondies de l'AI au fil du temps, à l'aide de fonctionnalités telles que l'intégration à d'autres bases de données du patrimoine mondial, la recherche avancée, des tableaux et statistiques interactifs ainsi qu'une vaste banque de données vérifiées. La facilité d'accès aux données (concernant, par exemple, l'assistance déjà accordée, par site ou par État partie) permet de prendre des décisions éclairées et cohérentes.

V. PROJET DE DÉCISION

Projet de décision : 40 COM 14

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/16/40.COM/14,
2. Prend note du statut de la mise en œuvre de la demande d'assistance internationale relative aux forêts de l'Atsinanana (Madagascar) approuvée en 2010 par le Comité et

demande au Secrétariat d'inclure toute information concernant la mise en œuvre de cette demande dans les rapports sur l'état de conservation de ce bien qui seront examinés lors de sessions ultérieures du Comité ;

3. Prend également note du rapport sur la mise en œuvre du calendrier révisé pour l'examen des demandes d'assistance internationale et décide de ne proposer aucun changement à cet égard ;
4. Note avec préoccupation le faible niveau du budget de l'assistance internationale ;
5. Remercie chaleureusement les États parties de l'Italie, de l'Inde, de la République de Corée, de la Finlande, des Philippines et de la Turquie pour leurs contributions, qui ont rendu possible le financement de plusieurs demandes d'assistance internationale depuis 2010 ;
6. Rappelant la décision **39 COM 14**, paragraphe 4, encourage vivement tous les États parties à contribuer au sous-compte du Fonds du patrimoine mondial pour l'assistance internationale en faisant un choix parmi les options décrites dans la résolution **19 GA 8** ;
7. Félicite le Centre du patrimoine mondial pour son initiative de proposer aux bailleurs de fonds potentiels, par le biais d'une page Web prévue à cet effet, les demandes d'assistance internationale qui ont été recommandées pour approbation mais n'ont pu être financées en raison d'un manque de ressources.

I. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE EN 2016-2017 (AU 30 AVRIL 2016)

A. 6 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE APPROUVÉES EN 2016-2017 SUR LE BUDGET DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE (au 30 avril 2016)

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE DE CONSERVATION & GESTION (4 demandes)				91 010		
Culture (4 demandes)				91 010		
AFR	Gambie	Revue et mise à jour du plan de gestion des Cercles mégalithiques de Sénégal	Cercles mégalithiques de Sénégal (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2006)	27 018	5 avril 2016	A.1, A.2, A.3, C.10, C.13, C.14, D.18, E.34
ARB	Palestine	Plan de gestion et de conservation pour le site du patrimoine mondial de Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir	Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir (sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2014)	30 000	12 février 2016	A.1, A.2, A.3, A.4, C.10, C.13, C.14, D.18, E.34
APA	Ouzbékistan	Développement d'un plan de gestion pour le Centre historique de Boukhara	Centre historique de Boukhara (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1993)	29 000	12 février 2016	A.1, A.2, A.3, C.10, C.12, C.13, C.14, D.18, E.34

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
EUR	Albanie	Développement d'indicateurs de suivi pour le bien du patrimoine mondial "Centres historiques de Berat et de Gjirokastra"	Centres historiques de Berat et de Gjirokastra (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2005- 2008)	4 992	2 février 2016	n.a.
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (2 demandes)				53 890		
Culture (2 demandes)				53 890		
AFR	Mali	Projet d'Assistance pour l'élaboration de la proposition d'inscription de la case sacrée (Kamablon) de Kangaba et sites associés incluant le site historique de Kurukan Fuga à Kangaba et la case sacrée de Kéniéro sur la Liste du patrimoine mondial	Kamablon (sur Liste indicative depuis 1999)	23 890	12 février 2016	A.1, A.2, A.3, C.10, C.11, C.13, C.14, D.18, E.24, E.27
AFR	Erythrée	Plan directeur de conservation de la ville historique d'Asmara	The Historic Perimeter of Asmara and its Modernist Architecture (sur Liste indicative depuis 2005)	30 000	5 avril 2016	A.1, A.2, A.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, E.24, E.27

B. 4 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE NON APPROUVÉES EN 2016-2017

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Date de la décision	Raison de la non-approbation
CONSERVATION & GESTION (2 demandes)					
Culture (2 demandes)					
EUR	Arménie	Assistance technique l'amélioration foncière du complexe monastique de Sanahin	Monastères de Haghbat et de Sanahin (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1996</i>)	5 avril 2016	Cette activité serait prématurée à ce stade; il serait nécessaire d'avoir d'abord un plan de gestion qui inclurait une indication des tâches prioritaire et un programme indicatif de conservation.
EUR	Arménie	Atelier international pour préparer une note conceptuelle sur les plans de gestion pour les sites du patrimoine mondial en Arménie	n.a.	5 avril 2016	Cette activité serait prématurée à ce stade; elle serait un successeur logique à l'AI n°2778, une fois que celle-ci aura été mise en œuvre.
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (2 demandes)					
Culture (2 demandes)					
AFR	Ghana	Proposition d'inscription du paysage culturel et des sanctuaires de Tongo- Tengzuk pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Tenzug - Tallensi settlements (<i>sur Liste indicative depuis 2000</i>)	12 février 2016	Il est prématuré d'envisager la rédaction d'une proposition d'inscription révisée à ce stade sans enquêtes et recherches substantielles sur la valeur universelle exceptionnelle potentielle du paysage culturel, ainsi que sans davantage de travail pour définir des limites plus larges et faire revivre les pratiques traditionnelles. Sans tous ces éléments, une proposition d'inscription révisée a peu de chances de réussir.
EUR	Bélarus	Organisation d'une mission de conseil d'experts internationaux en patrimoine culturel et naturel pour l'achèvement du dossier de proposition d'inscription du canal d'Augustow sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Augustow Canal (<i>sur Liste indicative depuis 2004</i>)	5 avril 2016	Le dossier de proposition d'inscription soumis en 2008 pour ce site avait été évalué pour non-inscription.

II. DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE EN 2014-2015

A. 32 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE APPROUVÉES EN 2014-2015 SUR LE BUDGET DE L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE D'URGENCE (7 demandes)				400 000		
Culture (6 demandes)				325 000		
APA	Afghanistan	Travail préparatoire pour le plan de conservation pour le bien du patrimoine mondial du Minaret et vestiges archéologiques de Djam	Minaret et vestiges archéologiques de Djam (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2002 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2002)	73 750	12 mars 2015	A.1, A.2, B.3, B.4, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.23
APA	Népal	Assistance post-tremblement de terre pour des opérations d'urgence et afin de reconstruire les capacités des autorités de gestion pour la sauvegarde du bien du patrimoine mondial de la Vallée de Kathmandu (approuvé à 16% sur le budget de l'assistance d'urgence, à 19% sur les fonds italiens affectés à l'AI, for 29% sur les fonds finlandais affectés à l'AI, et à 36% sur les fonds coréens affectés à l'AI)	Vallée de Kathmandu (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979)	11 763	21 mai 2015	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.21, E.23
APA	Vanuatu	Evaluation d'urgence des impacts du cyclone Pam sur le Domaine du chef Roi Mata	Domaine du chef Roi Mata (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2008)	18 140	16 avril 2015	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, D.18, D.19, E.21, E.23

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
EUR	République tchèque	Elimination des effets de l'inondation des 2 et 3 juin 2013 - version révisée suite à la revue de l'ICOMOS et de l'ICCROM	Centre historique de Prague (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1992</i>)	75 000	25 février 2014	A.1, A.2, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.21, E.22
LAC	Chili	Assistance d'urgence post-tremblement de terre 2014 pour les usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura	Usines de salpêtre de Humberstone et de Santa Laura (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2005 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2005</i>)	75 000	12 mars 2015	A.1, A.2, B.4, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.21, E.22, E.23
LAC	Nicaragua	Intervention d'urgence post-tremblement de terre sur le site les ruines de León Viejo inscrit sur la Liste du patrimoine mondial	Ruines de León Viejo (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2000</i>)	71 347	12 mars 2015	A.1, A.2, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.21, E.22
Nature (1 demande)				75 000		
AFR	Rép. démocratique du Congo	Contribution à la protection du parc national de la Garamba et des domaines de chasse périphériques	Parc national de la Garamba (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1980 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1996</i>)	75 000	12 mars 2015	A.1, A.2, B.3, B.4, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.21
ASSISTANCE DE CONSERVATION & GESTION (17,5 demandes)				335 169		
Culture (17,5 demandes)				335 169		
AFR	Bénin	Evaluation du plan de conservation et de gestion et mise en valeur du site des palais royaux d'Abomey (2007-2011)	Palais royaux d'Abomey (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1985</i>)	5 000	15 mai 2014	Néant

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
AFR	Côte d'Ivoire	Atelier d'information et de sensibilisation sur le plan de conservation et de gestion de la ville historique de Grand-Bassam (<i>approuvé à 63% sur le budget culture de l'AI, à 36% sur le budget nature de l'AI, et à 1% sur les fonds coréens affectés à l'AI</i>)	Ville historique de Grand-Bassam (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2012</i>)	4 950	12 mars 2015	Néant
AFR	Ethiopie	Protection de l'architecture vernaculaire du site du patrimoine mondial avec une meilleure compréhension et une meilleure mise en œuvre de la <i>Convention du patrimoine mondial</i>	Paysage culturel du pays konso (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2011</i>)	9 550	25 février 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.34, E.37, E.38, E.47
AFR	Ethiopie	Définir les limites et la géocartographie du bien du patrimoine mondial de la Basse vallée de l'Omo (<i>approuvé sur le budget de l'assistance de conservation & gestion-patrimoine naturel, comme autorisé par le paragraphe 240 des Orientations</i>)	Basse vallée de l'Omo (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1980</i>)	15 018	12 mars 2015	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, E.34
AFR	Madagascar	Conservation et protection des biens de la colline royale d'Ambohimanga - Antananarivo	Colline royale d'Ambohimanga (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2001</i>)	15 445	17 décembre 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.15, D.18, D.19, E.34
AFR	Mali	Protection du site du patrimoine mondial de Djenné (<i>approuvé sur le budget de l'assistance de conservation & gestion-patrimoine naturel, comme autorisé par le paragraphe 240 des Orientations</i>)	Villes anciennes de Djenné (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1988</i>)	25 000	12 mars 2015	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.34
AFR	Maurice	Préparation d'un plan de développement économique local pour les zones tampons du bien du patrimoine mondial d'Aapravasi Ghat	Aapravasi Ghat (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2006</i>)	29 500	25 février 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.34, E.36

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
AFR	Sénégal	Elaboration du plan de gestion de l'île de Gorée	Île de Gorée (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1978</i>)	27 410	16 juin 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.34
AFR	Tanzanie (Rép.-Unie de)	Construction d'un pavé au site d'art rupestre de Mongomi Wa Kolo	Sites d'art rupestre de Kondoa (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2006</i>)	5 000	11 juin 2014	Néant
AFR	Tanzanie (Rép.-Unie de)	Renforcement de la zone côtière du Fort Gereza à Kilwa Kisiwani (<i>approuvé sur le budget de l'assistance de conservation & gestion-patrimoine naturel, comme autorisé par le paragraphe 240 des Orientations</i>)	Ruines de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1981</i>)	25 900	12 mars 2015	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.34
AFR	Togo	Elaboration d'un nouveau plan de gestion du site de Koutammakou (<i>approuvé sur le budget de l'assistance de conservation & gestion-patrimoine naturel, comme autorisé par le paragraphe 240 des Orientations</i>)	Koutammakou, le pays des Batammariba (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2004</i>)	4 950	21 mai 2015	Néant
ARB	Yémen	Préparation du plan de conservation - Vieille ville de Sana'a (phase I - mise à jour de l'inventaire)	Vieille ville de Sana'a (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1986</i>)	29 830	11 mai 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.34, E.37, E.38, E.39, E.42
ARB	Yémen	Programme de participation communautaire pour un meilleur processus de conservation – Site du patrimoine mondial en péril de la Ville historique de Zabid	Ville historique de Zabid (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1993 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2000</i>)	29 830	16 juin 2014	A.1, A.2, B.3, B.4, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.34

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
APA	Vietnam	Renforcer les capacités de gestion pour l'Ensemble de monuments de Huê	Ensemble de monuments de Huê (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1993)	29 930	25 février 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.34, E.37, E.38, E.39, E.42
EUR	Malte	Etudes pour la stabilisation de la façade des temples de Ggantija - Phase 1 - Capteurs de mouvements	Temples mégolithiques de Malte (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1980)	24 864	11 mai 2014	A.1, A.2, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.34
LAC	Paraguay	Soutien technique en vue de rédiger une demande d'assistance internationale pour une "Etude de faisabilité pour l'agrandissement de l'actuelle ceinture écologique des Missions jésuites de la Santísima Trinidad de Paraná et de Jesús de Tavarangue"	Missions jésuites de la Santísima Trinidad de Paraná et de Jesús de Tavarangue (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1993)	5 000	11 juin 2014	N/A
LAC	Paraguay	Ceinture écologique dans les zones tampons du bien du patrimoine mondial en série des Missions jésuites de la Santísima Trinidad de Paraná et de Jesús de Tavarangue (approuvé à 72% sur le budget de l'assistance de conservation & gestion-patrimoine naturel, comme autorisé par le paragraphe 240 des Orientations, et à 28% sur le budget de l'assistance de conservation & gestion- patrimoine culturel)	Missions jésuites de la Santísima Trinidad de Paraná et de Jesús de Tavarangue (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1993)	18 000	8 juillet 2015	A.1, A.2, C.10, C.11, C.12, C.13, C.15, C.16, D.18, D.19, E.34

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
LAC	Bolivie	Elaboration d'un plan de gestion intégral et participatif pour la conservation et la gestion de la ville Potosí (<i>approuvé sur le budget de l'assistance de conservation & gestion-patrimoine naturel, comme autorisé par le paragraphe 240 des Orientations</i>)	Ville de Potosí (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1987 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2014)	29 992	12 mars 2015	A.1, A.2, B.4, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.34
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (7,5 demandes)				174 105		
Culture (3 demandes)				89 994		
AFR	Burkina Faso	Lancement de l'élaboration de la proposition d'inscription des sites de métallurgie ancienne de réduction du fer dans les espaces boose et bwi : Ronguin, Tiwega, Yamane, Kindbo, Bekuy, Douroula	Les sites de métallurgie ancienne de réduction du fer dans les espaces boose et bwi (Ronguin, Tiwega, Yamane, Kindbo, Bekuy, Douroula) (<i>sur Liste indicative depuis 2012</i>)	29 994	25 février 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.24, E.25, E.26, E.28
APA	Cambodge	Demande d'assistance pour la préparation de la proposition d'inscription pour le Groupe de Sambor Prei Kuk	Groupe de Sambor Prei Kuk (<i>sur Liste indicative depuis 1992</i>)	30 000	11 mai 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.24, E.25, E.27
APA	Maldives	Assistance préparatoire pour la proposition d'inscription en série des mosquées de corail : étude supplémentaire sur les techniques de construction des mosquées de corail en vue de l'identification de la VUE, analyse comparative et revue du choix des mosquées pour la proposition d'inscription au patrimoine mondial	Coral Stone Mosques of Maldives (<i>sur Liste indicative depuis 2013</i>)	30 000	8 juillet 2015	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.13, C.14, C.17, D.18, E.24, E.25, E.27

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
Mixte (4,5 demandes)				84 111		
AFR	Guinée équatoriale	Etablissement de la Liste indicative de la république de Guinée Equatoriale	Néant	27 628	25 février 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.29, E.30
AFR	Cabo Verde	Mise à jour de la Liste indicative (<i>approuvé à 78% sur le budget de l'AI, et à 22% sur les fonds de partenariat affectés à l'AI</i>)	Néant	11 485	11 mai 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.29, E.30
AFR	Libéria	Atelier de la Liste indicative du patrimoine mondial pour le Libéria (<i>approuvé à 19,5% sur le budget de l'assistance préparatoire- patrimoine naturel, comme autorisé par le paragraphe 240 des Orientations et à 80,5% sur le budget de l'assistance préparatoire-patrimoine culturel</i>)	Néant	29 998	8 juillet 2015	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.13, C.14, C.17, D.18, E.29, E.30
LAC	El Salvador	Mettre à jour et formuler la Liste indicative du patrimoine culturel et naturel du Salvador (<i>approuvé à 50% sur le budget nature de l'AI, et à 50% sur les fonds italiens affectés à l'AI</i>)	Néant	10 000	29 mars 2014	A.1, A.2, B.5, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.29, E.30
LAC	Paraguay	Assistance préparatoire pour la mise à jour et la formulation de la Liste indicative du patrimoine culturel et naturel du Paraguay (<i>approuvé sur le budget de l'assistance préparatoire-patrimoine naturel, comme autorisé par le paragraphe 240 des Orientations</i>)	Néant	5 000	21 mai 2015	Néant

B. 0,5 DEMANDE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE + UN POURCENTAGE DE 2 DEMANDES APPROUVÉS EN 2014-2015 SUR LES FONDS ITALIENS AFFECTÉS À L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE D'URGENCE (un pourcentage d'1 demande)				13 905		
Culture (un pourcentage d'1 demande)				13 905		
APA	Népal	Assistance post-tremblement de terre pour des opérations d'urgence et afin de reconstruire les capacités des autorités de gestion pour la sauvegarde du bien du patrimoine mondial de la Vallée de Kathmandu (<i>approuvé à 16% sur le budget de l'assistance d'urgence, à 19% sur les fonds italiens affectés à l'AI, à 29% sur les fonds finlandais affectés à l'AI, et à 36% sur les fonds coréens affectés à l'AI</i>)	Vallée de Kathmandu (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979</i>)	13 905	21 mai 2015	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.21, E.23
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (0,5 demande + un pourcentage d'1 demande)				12 732		
Culture (un pourcentage d'1 demande)				2 732		
AFR	Comores	Assistance au montage du dossier d'inscription des sultanats historiques des Comores au Patrimoine mondial de l'UNESCO (<i>approuvé à 82% sur les fonds coréens affectés à l'AI, à 9% sur les fonds italiens affectés à l'AI, à 7% sur les fonds indiens affectés à l'AI et à 2% sur les fonds de partenariat affectés à l'AI</i>)	Sultanats Historiques des Comores (<i>sur Liste indicative depuis 2007</i>)	2 732	11 mai 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.24, E.27
Mixte (0,5 demande)				10 000		
LAC	El Salvador	Mettre à jour et formuler la Liste indicative du patrimoine culturel et naturel du Salvador (<i>approuvé à 50% sur le budget nature de l'AI, et à 50% sur les fonds italiens affectés à l'AI</i>)	Néant	10 000	29 mars 2014	A.1, A.2, B.5, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.29, E.30

C. UN POURCENTAGE D'1 DEMANDE D'ASSISTANCE INTERNATIONALE APPROUVÉ EN 2014-2015 SUR LES FONDS INDIENS AFFECTÉS À L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (un pourcentage d'1 demande)				2 004		
Culture (un pourcentage d'1 demande)				2 004		
AFR	Comores	Assistance au montage du dossier d'inscription des sultanats historiques des Comores au Patrimoine mondial de l'UNESCO (<i>approuvé à 82% sur les fonds coréens affectés à l'AI, à 9% sur les fonds italiens affectés à l'AI, à 7% sur les fonds indiens affectés à l'AI et à 2% sur les fonds de partenariat affectés à l'AI</i>)	Sultanats Historiques des Comores (<i>sur Liste indicative depuis 2007</i>)	2 004	11 mai 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.24, E.27

D. UN POURCENTAGE DE 2 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE APPROUVÉ EN 2014-2015 SUR LES FONDS DE PARTENARIAT AFFECTÉS À L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (un pourcentage de 2 demandes)				3 719		
Culture (un pourcentage d'1 demande)				619		
AFR	Comores	Assistance au montage du dossier d'inscription des sultanats historiques des Comores au Patrimoine mondial de l'UNESCO (<i>approuvé à 82% sur les fonds coréens affectés à l'AI, à 9% sur les fonds italiens affectés à l'AI, à 7% sur les fonds indiens affectés à l'AI et à 2% sur les fonds de partenariat affectés à l'AI</i>)	Sultanats Historiques des Comores (<i>sur Liste indicative depuis 2007</i>)	619	11 mai 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.24, E.27

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
Mixte (un pourcentage d'1 demande)				3 100		
AFR	Cabo Verde	Mise à jour de la Liste indicative (approuvé à 78% sur le budget de l'AI, et à 22% sur les fonds de partenariat affectés à l'AI)	Néant	3 100	11 mai 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.29, E.30

E. 7 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE + UN POURCENTAGE D'UNE DEMANDE APPROUVÉES EN 2014-2015 SUR LES FONDS FINLANDAIS AFFECTÉS À L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE D'URGENCE (un pourcentage d'1 demande)				22 000		
Culture (un pourcentage d'1 demande)				22 000		
APA	Népal	Assistance post-tremblement de terre pour des opérations d'urgence et afin de reconstruire les capacités des autorités de gestion pour la sauvegarde du bien du patrimoine mondial de la Vallée de Kathmandu (approuvé à 16% sur le budget de l'assistance d'urgence, à 19% sur les fonds italiens affectés à l'AI, à 29% sur les fonds finlandais affectés à l'AI, et à 36% sur les fonds coréens affectés à l'AI)	Vallée de Kathmandu (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979)	22 000	21 mai 2015	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.21, E.23

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE DE CONSERVATION & GESTION (7 demandes)				183 730		
Nature (5 demandes)				132 994		
AFR	Côte d'Ivoire	Protection de la biodiversité de la Réserve naturelle intégrale du Mont Nimba	Réserve naturelle intégrale du mont Nimba <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1981 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1992)</i>	20 366	16 juin 2014	A.1, A.2, B.4, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.34
AFR	Guinée	Appui à la capitalisation des acquis du programme de conservation de la biodiversité des Monts Nimba par une gestion intégrée et participative	Réserve naturelle intégrale du mont Nimba <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1981 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 1992)</i>	27 000	8 juillet 2015	A.1, A.2, B.4, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.34
AFR	Sénégal	Dénombrement de la grande et moyenne faune mammalienne, terrestre, diurne, du parc national du Niokolo Koba	Parc national du Niokolo-Koba <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1981 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2007)</i>	30 000	12 mars 2015	A.1, A.2, B.3, B.4, C.10, C.11, C.12, C.13, D.18, D.19, E.34
APA	Palaos	La <i>Mastigias papua</i> endémique dans le Lac aux Méduses, Palaos, est-elle menacée par le phénomène d'écran solaire ?	Lagon sud des îles Chelbacheb <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2012)</i>	30 000	12 mars 2015	A.1, A.2, B.3, B.9, C.10, C.11, C.12, C.13, D.18, D.19, E.34
LAC	Honduras	Études en vue d'une redéfinition des limites de la Réserve de la biosphère Río Plátano	Réserve de la biosphère Río Plátano <i>(sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1982 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2011)</i>	25 628	12 mars 2015	A.1, A.2, B.4, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.34

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
Mixte (2 demandes)				50 736		
AFR	Lesotho	Documentation de l'art rupestre au parc national de Sehlabathebe, en tant qu'élément du Parc Maloti-Drakensberg	Parc Maloti-Drakensberg (sur la Liste du patrimoine mondial pour la partie située au Lesotho depuis 2013)	20 736	16 juin 2014	A.1, A.2, B.3, B.8, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.34, E.37, E.38, E.39, E.42, E.43
AFR	Tanzanie (Rép.-Unie de)	Renforcer les capacités des communautés locales et des parties prenantes pour un dialogue en vue de trouver des moyens d'existence durables s'accordant avec la protection de la faune et la gestion de l'écosystème dans la Zone de conservation de Ngorongoro	Zone de conservation de Ngorongoro (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979)	30 000	25 février 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.34, E.37, E.38, E.43

F. 2 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE + UN POURCENTAGE DE 2 DEMANDES APPROUVÉES EN 2014-2015 SUR LES FONDS CORÉENS AFFECTÉS À L'ASSISTANCE INTERNATIONALE

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
ASSISTANCE D'URGENCE (un pourcentage d'1 demande)				27 272		
Culture (un pourcentage d'1 demande)				27 272		
APA	Népal	Assistance post-tremblement de terre pour des opérations d'urgence et afin de reconstruire les capacités des autorités de gestion pour la sauvegarde du bien du patrimoine mondial de la Vallée de Kathmandu (approuvé à 16% sur le budget	Vallée de Kathmandu (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979)	27 272	21 mai 2015	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, D.18, D.19, E.21, E.23

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Montant approuvé (en dollars E.U.)	Date d'approbation	Critères appliqués (à partir des commentaires des Organisations consultatives)
		<i>de l'assistance d'urgence, à 19% sur les fonds italiens affectés à l'AI, à 29% sur les fonds finlandais affectés à l'AI, et à 36% sur les fonds coréens affectés à l'AI)</i>				
ASSISTANCE DE CONSERVATION & GESTION (un pourcentage d'1 demande)				50		
Culture (un pourcentage d'1 demande)				50		
AFR	Côte d'Ivoire	Atelier d'information et de sensibilisation sur le plan de conservation et de gestion de la ville historique de Grand-Bassam (approuvé à 63% sur le budget culture de l'AI, à 36% sur le budget nature de l'AI, et à 1% sur les fonds coréens affectés à l'AI)	Ville historique de Grand-Bassam (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 2012)	50	12 mars 2015	N/A
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (2 demandes)				54 495		
Culture (2 demandes)				54 495		
AFR	Comores	Assistance au montage du dossier d'inscription des sultanats historiques des Comores au Patrimoine mondial de l'UNESCO (approuvé à 82% sur les fonds coréens affectés à l'AI, à 9% sur les fonds italiens affectés à l'AI, à 7% sur les fonds indiens affectés à l'AI et à 2% sur les fonds de partenariat affectés à l'AI)	Sultanats Historiques des Comores (sur Liste indicative depuis 2007)	24 645	11 mai 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.24, E.27
AFR	Rwanda	Appui à la recherche, documentation et collecte des témoignages sur les sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero	Sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi (sur Liste indicative depuis 2012)	29 850	16 juin 2014	A.1, A.2, B.3, C.10, C.11, C.12, C.13, C.14, C.15, C.16, D.18, D.19, E.24, E.27, E.28

G. 10 DEMANDES D'ASSISTANCE INTERNATIONALE NON APPROUVÉES EN 2014-2015

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Date de la décision	Raison de la non-approbation
ASSISTANCE DE CONSERVATION & GESTION (6 demandes)					
Culture (5 demandes)					
ARB	Egypte	Burg Al Arab- Mariotte, Dir Mary Mena- Alexandrie (30 000 dollars E.U.)	Abu Mena (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril depuis 2001)	25 février 2014	L'activité prévue va à l'encontre de la décision 37 COM 7A.23 du Comité du patrimoine mondial et aggraverait les problèmes de conservation du bien.
ARB	Egypte	Burg Al Arab- Mariotte, Dir Mary Mena- Alexandrie (10 000 dollars E.U.)			
ARB	Egypte	Centre du Caire historique pour la formation sur la préservation et la conservation	Le Caire historique (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1979)	25 février 2014	Contrairement à ce que le titre exprime, cette demande n'est pas destinée à une activité de renforcement des capacités et ne constitue pas non plus une priorité pour la conservation du site.
APA	Pakistan	Demande d'assistance de conservation et de gestion - Coopération technique pour : la tombe du sultan Ibrahim, Monuments historiques à Makli, Thatta	Monuments historiques à Makli, Thatta (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1981)	25 février 2014	L'activité ne correspond pas aux problèmes de conservation prioritaires sur le site.
LAC	El Salvador	Travaux de conservation pour les structures archéologiques du complexe n°2, site archéologique de Joya de Cerén, El Salvador	Site archéologique de Joya de Cerén (sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1993)	16 juin 2014	L'approche proposée ne peut répondre aux problèmes de ce site.
Nature (1 demande)					
AFR	République démocratique du Congo	Education des jeunes à la préservation de l'environnement	Néant	25 février 2014	L'activité proposée ne contribue pas à la mise en œuvre des mesures correctives adoptées par le Comité du patrimoine mondial et qui sont une priorité pour les sites en péril de la République démocratique du Congo.

Région	État partie (en gras : pays en voie de développement)	Intitulé	Nom des biens (en gras : sites en péril)	Date de la décision	Raison de la non-approbation
ASSISTANCE PRÉPARATOIRE (4 demandes)					
Culture (3 demandes)					
AFR	Ghana	Conférence consultative des parties prenantes pour une évaluation finale du dossier de proposition d'inscription consolidé pour l'inclusion du paysage culturel de Tongo-Tenzuk sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Tenzug - Tallensi settlements (<i>sur Liste indicative depuis 2000</i>)	8 juillet 2015	Réunir des institutions culturelles pour une meilleure coopération n'entre pas dans les objectifs de l'assistance internationale.
ARB	Soudan	Vers la conservation et le renouveau de Suakin – Cité corallienne historique du Soudan	Suakin (<i>sur Liste indicative depuis 1994</i>)	25 février 2014	Des activités de gestion ou des mesures de conservation pour des sites non-inscrits n'entrent pas dans les objectifs de l'assistance internationale.
LAC	Paraguay	Etude de faisabilité pour l'agrandissement de la ceinture écologique actuelle, comme protection du bien sur la Liste du patrimoine mondial	Missions jésuites de la Santísima Trinidad de Paraná et Jesús de Tavarangue (<i>sur la Liste du patrimoine mondial depuis 1993</i>)	25 février 2014	Cette troisième version n'a toujours pas pris en compte les commentaires des Organisations consultatives émis à propos des deux premières versions déjà soumises en 2009.
Nature (1 demande)					
EUR	Bosnie-Herzégovine	Préparation du dossier de proposition d'inscription pour la candidature de Vjetrenica cave sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO	Vjetrenica cave (<i>sur Liste indicative depuis 2004</i>)	25 février 2014	Cette demande doit être profondément révisée dans le cadre du projet en amont sur le karst dinarique, en coopération avec les autres Etats parties impliqués dans ce processus.